

## Question de droit ou pas ?

Par **Luc Migozzi**, le **24/04/2013** à **18:18**

Bonjour a tous,

Je viens de finir mon partiel en droit administratif de deuxième année. Néanmoins, je crains d'avoir fait une faute importante, je n'ai pas mis une seule question de droit. Pourquoi ? Car mon chargé de TD extrêmement bon m'a dit que cela n'était pas nécessaire, sauf en L1.

J'ai un peu peur qu'un chargé de TD attaché à une conception du cas pratique sans réflexion me mette même pas la moitié des points juste pour ça...

Qu'en pensez-vous ?

Merci :)

Par **jan**, le **24/04/2013** à **18:28**

la question de droit me paraît être la base du raisonnement ^^ . On m' a toujours dit de la poser même dans un cas pratique.

Par **Luc Migozzi**, le **24/04/2013** à **18:34**

Je suis d'accord, mais je pense que ça soit fondamental dans un cas pratique quand on y pense. Mon chargé de TD m'a mis dans la .....

Par **maevanes**, le **24/04/2013** à **18:38**

Tu te basais sur quoi alors pour faire ton cas pratique sans avoir posé une seule question de droit? Si c'est ton chargé de TD qui te corrige alors tu n'auras pas de soucis mais je te conseille d'en faire à tes partiels et voir même dans tes années supérieures.

Par **Luc Migozzi**, le **24/04/2013** à **18:44**

Ouais, je regrette, mais ça m'énerve, je pensais vraiment que ça allait passer. Mon chargé de TD est vraiment bon et il nous a dit que ce n'était pas nécessaire car c'était simplement nécessaire en L1 pour montrer qu'on avait compris ce qu'on nous demande, l'idée étant qu'en lisant simplement la majeure de mon raisonnement ce n'était plus la peine.

Pensez-vous que je devrais contacter mon chargé de TD ?

Par **jan**, le **24/04/2013** à **19:09**

Donne son adresse qu'on lui balance des tomates.

T'as peut-être une carte à jouer s'il informe le correcteur de sa "consigne".

Par **maevanes**, le **24/04/2013** à **19:40**

tu peux lui écrire mais tu ne perdras en aucun cas des points si tu mets une question de droit. D'ailleurs faut en mettre ^^.

Par **Paul C**, le **25/04/2013** à **09:15**

Si tes titres sont explicites, il n'y a pas de souci pour un cas pratique. Si tu regardes les annales de l'ENM en cas pratique (notamment en pénal), aucune problématique n'est posée !

J'espère que cela pourra te rassurer ;)

Par **Luc Migozzi**, le **25/04/2013** à **18:33**

Merci pour vos réponses. J'ai contacté mon prof, j'attends sa réponse. Ce qui est marrant c'est que je suis tombé sur un corrigé de ma prof d'amphithéâtre et elle ne respecte pas du tout la méthodologie qu'elle nous conseille... C'est sans queue ni tête.